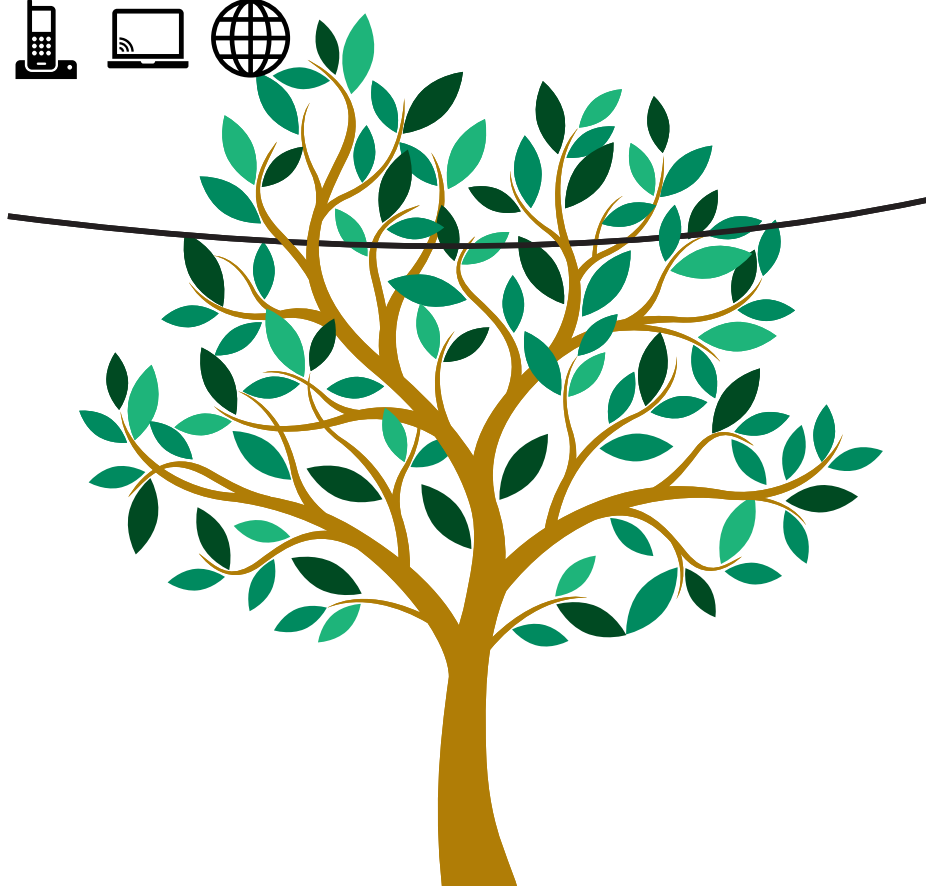


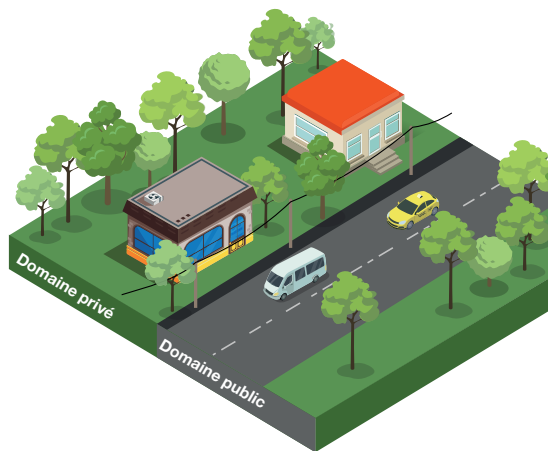
Pour rester branché, élaguez

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier

- Prévenir la chute des branches
- Favoriser une bonne santé des arbres
- Limiter le ramassage des feuilles



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas d'intervention dangereuse et/ou complexe



L'Office Français de la Biodiversité préconise de ne pas tailler les haies et les arbres du 16 mars au 15 août*.

*Haies et bocages : des réservoirs de biodiversité. Office Français de la Biodiversité.
<https://www.ofb.gouv.fr/haies-et-bocages-des-reservoirs-de-biodiversite>
Par ailleurs, nous vous recommandons de vous assurer de l'absence de réglementation spécifique notamment locale liée à la protection de la biodiversité